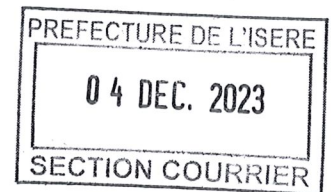


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 16/11/2023
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11
Présents : 8 Votants : 8
Pour : 8 Contre : Abstention :

Secrétaire de séance : Chantal MATHIEU
Excusés : Jean-François ARMAND, Alain RET, Véronique FELTRIN



N° 26-2023

OBJET : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2024

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrit au budget 2023 (106796.98 €), soit environ **26000 €**, à savoir :

203/20	Frais d'étude	10000 €
212/21	Agencement, aménagement terrain	12000 €
2184/21	Mobilier	4000 €
Total :		26000 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Mr le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.



« certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son envoi en Préfecture
le 30/11/2023 et de sa notification le 30/11/2023 »